RÉGION
NORMANDIE

Concertation régionale – Amont forestier

2nde séquence : 29 novembre 2021 à CAEN

RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

RÉGION
NORMANDIE

Introduction par Mme Clotilde EUDIER

Vice-Présidente en charge de l'agriculture,
la filière équine, l'agroalimentaire,
la pêche et la forêt

RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

Concertation

Synthèse partielle de la première séquence sur « l'amont forestier »

- La **notion de projet global** reste à préciser car cela représente un changement culturel certain.
- La **subvention** est plébiscitée sur le volet « amont-forêt » ainsi que la simplification par la mise en place de barèmes .
- **Conditionner les aides à la prise en compte des enjeux sols/eau/biodiversité/dérèglement climatique** ne fait pas consensus auprès des acteurs du terrain.
- Il n'est pas opportun de conditionner les aides à la « connexion amont-aval » au sein de la filière.
- Les briques « amélioration des peuplements » et « régénération naturelle », au sein du dispositif « Projets globaux pour la propriété forestière » ont été bien accueillies.
- Le **dispositif « conseils stratégiques forestiers » actuel** est méconnu et sa diffusion doit pouvoir être améliorée.

Concertation

Rappel des dates concernant la filière « forêt-bois »

AMONT FORESTIER

- 25 Octobre aprèm à ROUEN
- 29 Novembre matin à CAEN (aujourd'hui)

COOPERATION – INNOVATION – TRANSFERT EN AGRICULTURE ET EN SECTEUR FORESTIER

- 26 Octobre matin à CAEN,
- 26 Novembre matin à CAEN

ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES AGRICOLES, EQUINES, ALIMENTAIRES ET SECTEUR BOIS (AVAL)

- 19 Novembre aprèm à CAEN,
- 14 Décembre aprèm à CAEN.

RÉGION
NORMANDIE

Dispositif « Projets globaux en propriété forestière »

RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

Dispositif

Objectifs et recevabilité

Pour quoi ? Inciter à la projection des investissements sur la période 2023-27 prochaines années et soutenir les investissements responsables en forêt.

Une aide « **globale et intégrée** » composée des briques suivantes

Brique « Desserte » : Place de dépôt/retournement, voirie forestière, piste forestière…	**Brique « Amélioration des peuplements** forestiers en place » : élagage, conversion de la futaie régulière en irrégulière…	**Brique « Reboisement des peuplements à faible valeur économique »**	**Brique « Régénération naturelle valorisable pour la production de bois d'œuvre ».**

Une aide **sous forme de subvention** demandée par **le bénéficiaire final** via une **plateforme dématérialisée au fil de l'eau (appels à projets successifs).**

Une invitation à déposer si possible un unique dossier sur les 5 ans avec possibilité d'un avenant de modification du projet. A défaut, dépôt d'un second dossier que si le solde du premier a été demandé.

Temps d'échanges avec la salle

Dispositif

Eligibilité : bénéficiaires et projets

Pour qui ? Propriétaires forestiers privés sous toutes ces formes (indivision, etc), associations loi 1901, asa, asl, gf, grf, sci, communes (lorsqu'elles interviennent en tant que maitre d'ouvrage délégué pour plusieurs propriétaires de forêts), collectivités territoriales et leurs groupements, sous régime forestier.

Critères transversaux:

- Présomption de garantie de gestion durable,
- Localisation des parcelles en Normandie,
- Respect de la réglementation (police de l'eau, Natura 2000, sites classés..)
- Viabilité technique du projet
- Attentes sociétales **(NOUVEAU)**
- En cas de montage du dossier par le bénéficiaire final, la certification à PEFC/FSC ou autre instrument équivalent **sera exigée. (NOUVEAU)**

Critères d'éco-conditionnalité par briques:

- Brique « Desserte » = Présence d'une cartographie de cloisonnements

- Brique « Reboisement » = Présence d'une cartographie des stations + Analyse de la valeur du peuplement + Interdiction des répulsifs anti-gibier + Justification de la coupe à blanc et du dessouchage + Mélange d'au moins deux essences objectifs (dont l'une ne doit pas dépasser 60% de la surface) + Maintien des rémanents au sol.

- Brique « Régénération naturelle valorisable pour la production de bois d'œuvre » et brique « Amélioration des peuplements » : le critère est validé par la présence de la brique dans le projet déposé.

Dispositif

Eligibilité : bénéficiaires et projets

Dépenses éligibles :

- Dépenses immatérielles (dont maitrise d'œuvre, études préalables hors réglementaires et études de cloisonnement et cartographie des stations). Suivi obligatoire sur 5 ans dans maitrise d'œuvre → Taux forfaitaire € HT des travaux globalisés.
- Dépenses de communication auprès du grand public (acceptabilité) → Barème
- Dépenses de travaux par briques:
  - Brique « Desserte », sur barème idéalement. A défaut : factures acquittées / règle des devis et plafonds € HT
  - Autres briques « Amélioration », « Régénération » et « Reboisement » → Barème
- Dépenses de personnel (salariat en régie) → Taux forfaitaire € HT des travaux globalisés (pièces salariales).

Temps d'échanges avec la salle

Dispositif

Modalités financières et autres points

Critères de sélection: Critères non détaillés à ce jour mais les dossiers œuvrant à la « connexion amont-aval », les demandes collectives et les dossiers sous certification de gestion durable seront priorisés.

Modalités financières:

- Taux de 40% unique sans bonification (*sous couvert de régime d'aide d'Etat associé*)
- Seuil de projet de 4000€ HT de dépenses éligibles
- Plafond à l'échelle de la programmation de 50000€ HT de dépenses éligibles.
- Plan de financement avec financement public unique et aucun financement privé
- Enveloppe FEADER sur 5 ans: 4 M€ sur la programmation (=6,55M€ de dépenses publiques totales), soit 800k€ FEADER/an (environ 131 dossiers)

Condition de succès: Contrat de confiance. Modalités de diffusion, identification des canaux de diffusion adéquats. Mise en place d'une boite à outils avec **un guide de bonnes pratiques.** Validation de supports juridiques en amont.

Temps d'échanges avec la salle

RÉGION
NORMANDIE

Dispositif « Conseils stratégiques forestiers »

RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

Dispositif

Objectifs et recevabilité

Pour **quoi ?** Inciter à la gestion multifonctionnelle et durable des forêts privées, à la confortation des binômes « gestionnaire-propriétaire », à l'éveil et la responsabilisation des propriétaires privés.

Bénéficiaires finaux : Propriétaires forestiers privés. Un conseil éligible par an.

Structures potentielles à agréer : Gestionnaires, experts spécifiques (GMN, LPO, etc)…

Une aide **sous forme de subvention forfaitaire** demandée par **le bénéficiaire final** via une **plateforme dématérialisée au fil de l'eau (appels à projets successifs).**

Préalables : AGREMENTS DES PRESTATIONS ET DES STRUCTURES (incluant le CRPF) sur 2023-27 (5 ans + révision agrément à mi-parcours)

- Volet A: Cahiers des charges « prestations communes » : santé des forêts, PSG volontaire, PSG collectif, cartographie des stations, cartographie des cloisonnements, accueil du public?, sylviculture en couvert continu, intégration de la biodiversité (IBP…), connexion amont-aval et première visite.
- Volet B : Prestations spécifiques

Une prestation = Un diagnostic + Des préconisations + Un suivi. Deux « tarifs » maximum (facteur discriminant à choisir : ha/nombre de journées/etc). Au moins une journée de travail sur place. Livrable recto/verso a minima. Cotraitance et sous-traitance possible.

Dispositif

Objectifs et recevabilité

Modalités financières:

- Plafond individuel de 1200€ TTC ou HT
- Un conseil par an (date du dépôt de la demande faisant foi)
- Paiement sur factures acquittées
- Enveloppe REGION annuelle (souhait de 100k€ par an)

Condition de succès: Modalités de diffusion, identification des canaux de diffusion adéquats. Mise en place d'une boite à outils avec **un flyer dédié.** Réunions techniques et collectives avec le CRPF et les syndicats de la forêt privée

Temps d'échanges avec la salle

RÉGION
NORMANDIE

Conclusion et suites à donner

RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

- **Mise en ligne des diaporamas et des éléments centralisés sur le site :** https://www.europe-en-normandie.eu/

- Validation des dispositifs en AP 2022 par les élus du Conseil Régional

- **Ateliers « points d'expertise » sur le premier trimestre 2022**

1/ Dispositif « Projets globaux en propriété forestière » (participation sur la base du volontariat ; se faire connaitre auprès de la Région)

-Stage autour des barèmes pour chacune des briques.

-CR FEADER « technique » avec les DDT/M

-Elaboration des guides de bonnes pratiques (avec CRPF, gestionnaires et DDT/M)

-Consultation sur les documents juridiques et pièces à fournir (avec CRPF, gestionnaires et DDT/M volontaires et mission FEADER DARM)

2/ Dispositif « Conseils stratégiques forestiers »

-Réunion avec le CRPF en Janvier 2022

-Réunion avec les gestionnaires/URPF/DREAL et DRAAF en Février/Mars 2022

-Lancement des candidatures agréments en Juin 2022 (idéalement, après validation des élus)

CHANGEMENT EN COURS ...

Merci de votre participation!

Contact : julia.ouallet@normandie.fr (02 31 15 52 92),

uniquement :

les lundis, mardis sur CAEN

et mercredis sur ROUEN